



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°1

Page 1 sur 1

Réunion du 1 juillet 2026

Président : M. BOUQUET Jérôme.

Présents : Mme HERMANT Vanessa. DELORT Catherine KOUROGHLI Jamel. REPENTIN Eric.

Absente : Mmes DUTHIN Patricia. MM. BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS FIN DE SAISON 2025/2026

- Pour donner suite au mail reçu le 23 juin 2026 du club de Essouvert Loulay
- La commission prend acte de la demande de rétrogradation de leur équipe 1 en Départemental 3.

Par conséquent et en référence à l'article 15 alinéa e : « Article 15 – ACCESSIONS – RETROGRADATIONS
e) A l'exception des points A et B, en cas de vacances dans une division, jusqu'au début du championnat, il est procédé à l'accession de la meilleure équipe de la division inférieure, qui n'a pas accédé sportivement à la division supérieure. Les équipes seront départagées selon les dispositions de l'article 14 du présent règlement. »

- L'équipe de St Georges des coteaux 1 accède à la 2^{ème} division.

Le Président,
Jérôme BOUQUET

Le secrétaire de séance,
Éric REPENTIN